période considérée, une des raisons essentielles qui poussent l'homme à douter de la Providence et à attribuer la responsabilité de ces horreurs à un destin aveugle et au hasard ; il est également significatif de voir, au IVe et au Ve siècle de notre ère, Firmicus Maternus et saint Augustin mettre encore en avant les crimes de Sylla pour proclamer qu'on doit substituer au paganisme, l'un, l'astrologie, l'autre, le christianisme[1].

— M. M. Durry note qu'il ressort du dernier ouvrage de M. Carcopino que César avait bien senti quelle blessure les dieux romains avaient reçue au cours des guerres civiles. Après les Ides de Mars, le gouvernement doit d'ailleurs lutter contre l'invasion particulièrement intense des dieux orientaux, d'autant mieux accueillis par la foule qu'elle ne leur reprochait pas, comme à certaines divinités nationales, d'avoir « trahi » Rome.

— MM. Le Bonniec et Wuilleumier pensent que l'interprétation que M. Jal a donnée du vers 1, 128 de Lucain pourrait être un peu nuancée, compte tenu du contexte. M. Jal le reconnaît très volontiers.

— M. G.-Ch. Picard relève qu'après Actium Auguste semble avoir été « gêné » par le culte de Vénus, qui semble alors « dévalorisée » au profit d'Apollon. Le culte de Liber subit le même discrédit à cette date.

VIII.

SÉANCE DU SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1961.

Président : M. P. Wuilleumier.

Membres présents. — M. J. André, Mlles S. Bails, O. Barenne, MM. J. Beaujeu, R. Bloch, Mlle M. Bontemps, Mme H. Boyer, MM. A. Bruhl, R. Chevallier, J. Collart, A. Dain, J. Doignon, M. Durry, Mlle J. Ernst, MM. J. Flamant, R. France, P. Grimal, L. Harmand, J. Hellegouarc'h, R. Hoogma, R. P. Hubert, P. Jal, P. Langlois, P. Laurens, H. Le Bonniec, J. Marouzeau, H.-I. Marrou, A. Michel, Mme H. Michel-Lévy, MM. J. Monfrin, J. Morel, L. Nougaret, Mme S. Nougaret, MM. H. Pflaum, R. Poncelet, R. P. de Ravinel, J. Reinach, W. Seston, H. Stern, R. P. Testard, A. Vernet, Mlle J. Vielliard, M. R. Villers.

Communication à l'ordre du jour.

M. Le Bonniec examine quelques passages litigieux du texte d'Ar-

1. Le texte développé de cette communication figurera dans le prochain volume de la *Revue des Études latines*.

nobe, *Aduersus Nationes*; il montre que parfois les éditeurs se sont trop hâtés de corriger le texte de l'unique manuscrit, le *Parisinus* 1661, du IXe siècle, faute de l'avoir correctement interprété :

— II, 12, p. 78 de la deuxième édition de C. Marchesi, 1953, ne pas corriger *solidae*.

— VII, 2, p. 344, garder *nominum*, qui convient parfaitement au contexte.

— III, 22, p. 179, la leçon *percepta* est garantie et expliquée par Cicéron, *De Fato*, 11-12.

— III, 19, p. 176, l'expression *animi motum* veut dire ici notre « sentiment », comme dans certains textes de saint Cyprien ; ne pas corriger en *animi mentem*.

— V, 42, p. 302, la correction *commemoratis* ne s'impose nullement : garder *connumeratis*, verbe postclassique, au sens de « mettre sur le même plan, au même rang », d'où ici « identifier ».

— VII, 17, p. 362, *adpositione* convient parfaitement au sens de « aliments qu'on sert à table », « repas », bien attesté dans des textes chrétiens.

— I, 28, p. 23, les corrections proposées pour l'hapax *Pausos* sont arbitraires ; *Pausus* est le dieu qui assure la *pausa pugnandi* ; il fait ici antithèse avec Bellone.

— IV, 24, p. 229, il n'est pas nécessaire de corriger *flictatur*, autre hapax, en *adflictatur* ; comme *fligo* et *flictus*, le mot a une couleur archaïque qui devait plaire à Arnobe.

— Dans d'autres passages, où il faut corriger, on ne peut admettre que des conjectures ayant au moins un minimum de vraisemblance paléographique ; on devrait éliminer de l'apparat critique toutes celles qui ne rendent pas compte de la faute. Ainsi, III, 21, p. 179, les éditeurs devraient adopter la correction de Löfstedt, qui est la plus simple et la plus économique ; IV, 16, p. 219, ils devraient revenir à celle de Saumaise : *tu tinnis*, pour l'inintelligible *tutunis* du manuscrit.

M. Le Bonniec propose enfin trois corrections, qu'il compte justifier ailleurs : I, 62, p. 58, au lieu de (*mors*) *adsumpti hominis* = « la mort de l'homme » (incarné dans la personne du Christ), lire *absumptio hominis* = « la destruction du corps humain » (du Christ) ; cette conjecture rend mieux compte du texte fautif *adsumptio*. — III, 23, p. 180, on rétablit généralement *Matuta* comme sujet de *praestat*, mais le nom de cette déesse convient mal au contexte ; *Tutela* serait excellent pour le sens ; son voisinage avec *tutissimas* expliquerait l'omission. — VII, 33, p. 385, au lieu de *symplegmatibus* = « étreintes amoureuses », adopter, *in pegmatibus*, à partir du texte corrompu *implegmatibus* ; on sait que

les *pegmata* sont les machines de théâtre ou les décors qui servaient dans les pièces à grand spectacle ; ce sens convient dans un développement relatif aux mimes.

— Le président, M. P. Wuilleumier, souligne l'intérêt méthodologique de cette communication, dont l'auteur s'inspire de règles de critique trop souvent méconnues.

IX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
du samedi 9 décembre 1961.

Président : M. J.-P. Wuilleumier.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Rapport de l'Administrateur. — M. J. Marouzeau présente son Rapport sur l'exercice écoulé :

« Les comptes de cet exercice, tels qu'ils figurent ci-dessous, accusent une augmentation notable et de nos charges et de nos ressources. Nos recettes de l'année ont bénéficié de rentrées exceptionnelles, dues à un rappel pressant de cotisations ; mais nos dépenses se sont trouvées accrues en fonction de la conjoncture financière générale et de l'augmentation des frais d'impression. La situation nous commande de procéder à un relèvement de nos tarifs, que le Bureau vous propose de fixer comme suit : cotisation portée de 17 à 20 N F. pour la France, de 20 à 24 N F. pour l'étranger ; abonnement porté de 24 à 30 N F. pour la France, de 26 à 32 N F. pour l'étranger, ces chiffres nouveaux demeurant encore, il faut le noter, inférieurs à ceux qu'ont dû adopter la plupart des entreprises comparables à la nôtre.

« Nous publions cette année notre trente-neuvième volume ; c'est dire que notre Société atteindra l'an prochain sa quarantième année d'existence : chiffre honorable pour une activité collective et impressionnant pour celui à qui vous avez donné dès le début mission de la diriger ; incitation pour lui à un examen de conscience qui, si vous le permettez, aboutira à sa décision de faire retraite : il ne faut pas jouer inconsidérément avec l'âge ; je ferai, si vous le voulez bien, coïncider mon départ avec l'échéance de l'année jubilaire qui marquera notre quarantième anniversaire.

« C'est donc pour l'avant-dernière fois que je vous présenterai aujourd'hui les comptes établis par les soins dévoués du Secrétaire et de la Trésorière ; vous y trouverez comme à l'ordinaire la marque d'une gestion que ne mettent pas en défaut les difficultés de l'heure. »